

Lo menistrè et lo fifâre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 37

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nuit, dans cette ravissante promenade, vous ne rentrerez pas à Orbe sans éprouver une agréable surprise. Le soir, cette petite ville, maintenant éclairée à l'électricité, est resplendissante de clarté. La force motrice est puissante et les lampes répandues à profusion dans les rues, les établissements publics et les magasins. Cette remarquable installation, dont le succès sera assuré tant que la rivière coulera, laisse certainement bien loin derrière elle notre éclairage lausannois.

Enfin, la petite ville d'Orbe a son cercle, un cercle installé dans de charmants locaux et fréquenté par une société particulièrement aimable, au milieu de laquelle les visiteurs sont toujours reçus avec la plus franche cordialité.

Croyez-moi, lecteurs, consacrez une journée à la course attrayante dont je viens de vous entretenir; quittez les wagons du Jura-Simplon à la gare de Chavornay, prenez un billet pour le tram et montez à Orbe.

Tiens, c'est vrai, me direz-vous le lendemain, le *Conteur* a du bon quelque fois.

L. M.

Une trombe sur le lac Léman

le 11 août 1827.

Chacun a lu les intéressants détails communiqués à la *Gazette*, par M. le professeur Forel, et reproduits par tous nos journaux, relatifs aux deux trombes qui se sont formées sur le lac Léman, dans l'après-midi du 6 septembre, l'une près de Morges, l'autre entre Pully et Lutry.

A ce propos, on lira sans doute avec intérêt les lignes suivantes, que nous avons en portefeuille et qui sont empruntées aux journaux lausannois de 1827 :

Depuis bien des années, les habitants de la rive orientale du lac Léman n'avaient pas été spectateurs d'un phénomène aussi remarquable que celui que leur a offert l'aspect d'une trombe samedi, 11 du courant, à six heures 52 minutes du soir. Le ciel était couvert; des nuages orageux d'un gris foncé formaient une large ceinture autour du faite de la chaîne de montagnes qui bordent le lac du côté de la Savoie, et en masquaient ainsi les sommets. Ces nuages étaient portés avec violence de l'ouest au sud-est par un vent assez fort, tandis que la surface des eaux du lac était légèrement agitée par un vent du nord-ouest (*le joran*). Du milieu des nuages, un peu à droite de St-Gingolph, se détacha un lambeau dans une direction verticale, présentant dans sa conformation un cône renversé, qui s'allongea peu à peu jusqu'à la surface du lac sous la forme d'une colonne. Sa grande étendue, la belle couleur rouge-orangé qu'il devait à la réflexion des derniers rayons du soleil attirèrent l'attention d'un grand nombre de personnes. Cette couleur brillante contrastait avec la teinte sombre des montagnes et permit de suivre ce phénomène dans tous ses développements. Depuis le sommet du

cône, situé à plus de 2000 pieds au-dessus de la surface du lac, l'allongement se fit avec une telle vitesse qu'il atteignit les eaux en moins de deux minutes par des mouvements oscillatoires. La hauteur totale de la trombe paraissait être d'environ 3000 pieds, et le diamètre moyen de la colonne de dix pieds.

A l'endroit où s'est effectuée la jonction, une grande masse d'eau fut vivement agitée, offrant les phénomènes d'une forte ébullition. Les bouillons s'élevaient à une hauteur de plus de cinquante pieds et continuaient dans toute l'étendue parcourue par la trombe, qui, en moins de huit minutes, se trouva à l'embouchure du Rhône, présentant dans sa course des ondulations semblables à celles d'un ruban agité par l'air. Elle a continué sa marche à peu de distance, en remontant ce fleuve, toujours liée avec les nuages supérieurs. Alors l'agitation de l'eau cessa et les dimensions de la colonne diminuèrent peu à peu, et bientôt elle s'évanouit complètement. La base du cône fut encore visible pendant deux ou trois secondes et disparut au milieu des nuages.

La formation de cette trombe et l'agitation des eaux ont pu accréditer la fausse idée, encore généralement reçue, que ce phénomène est dû à une chute considérable d'eau, tandis qu'il est évidemment causé par l'élévation de ce liquide.

Tandis que ce phénomène avait lieu, une grêle poussée avec violence jetait la consternation sur plusieurs points du district de Lavaux. A Cully, à Epresses et sur les hauteurs, elle a causé d'affreux dégâts; la moitié de la récolte est enlevée. Pendant près de vingt minutes, on a vu tomber à Cully des grêlons de la grosseur d'une forte balle; à Epresses, on en a trouvé un grand nombre de la grosseur d'un œuf.

Jeûne fédéral.

Chaque année, à l'approche du Jeûne fédéral, on a l'occasion d'entendre discuter dans le public l'origine de cette fête religieuse et nationale; et nous avons pu, au cours de cette semaine encore, nous convaincre que nombre de gens sont fort mal renseignés à cet endroit. Nous croyons donc faire chose intéressante en rappelant d'une manière succincte quelques renseignements tirés d'un historique complet du Jeûne fédéral, publiés dans un *Conteur* de 1867 :

Les premiers jeûnes dont l'histoire suisse fasse mention remontent au seizième siècle. Ces jeûnes, institués par un canton ou une ville, à l'occasion d'une calamité ou d'un bienfait publics, étaient tout à fait locaux et par conséquent célébrés à des époques différentes.

L'impulsion de ces solennités étant partie des cantons protestants, elles ne furent jamais très goûtées dans les cantons catholiques.

Le massacre de la St-Barthélemy (1572) fut l'occasion d'un jeûne dans toute la Suisse réformée.

Le Jeûne genevois, qui se célèbre encore aujourd'hui au commencement de septembre, fut institué en 1698, nous ne

savons en mémoire de quel événement.

De pareilles solennités existaient à Zurich, Bâle, Schaffhouse et autres localités.

L'idée dominante des jeûnes publics du dix-septième siècle était la solidarité des Eglises réformées, ainsi que le démontre la lecture de leurs mandements où il est fait mention des Vaudois du Piémont, des huguenots persécutés et exilés de France, etc.

La victoire des cantons protestants à Willmergen, en 1712, et la paix d'Aarau furent l'occasion d'une fête religieuse dans toute la Suisse réformée. Dès lors, à la faveur d'une paix, qui dura 80 ans, et sous l'influence des idées humanitaires du dix-huitième siècle, les rapports entre catholiques et protestants s'améliorèrent peu à peu, le Jeûne perdit son caractère exclusif et confessionnel, un rapprochement s'opéra. La Révolution française vint en même temps réveiller l'esprit national, et l'on vit Zurich et Berne faire les premiers pas pour réaliser l'idée d'un *Jeûne fédéral*. Lucerne ne tarda pas à se joindre à eux, et ces trois Etats adressèrent une invitation dans ce sens à leurs confédérés catholiques.

Leur idée fut accueillie par la Diète et, dès 1802, après les troubles de la Révolution helvétique, on eut le *premier Jeûne fédéral*.

Jusqu'en 1816, le jour varia, sans cependant sortir des limites du 5 au 10 septembre. De 1817 à 1832, la solennité avait toujours lieu pour les protestants le second jeudi de septembre, tandis que les catholiques, pour ne pas augmenter le nombre de leurs fêtes tombant sur des jours ouvrables, célébraient le Jeûne fédéral le dimanche suivant.

Mais, en général, les catholiques appréciaient peu cette fête et mettaient peu de zèle et d'empressement à la célébrer. De là des plaintes adressées à la Diète de 1812 par le canton de Berne.

Enfin, en 1831, la députation d'Argovie proposa à la Diète de fixer le Jeûne fédéral au même jour pour tous les cantons, ce qui donna lieu à l'arrêté fédéral du 1^{er} août 1832, statuant qu'il sera célébré dans tous les Etats de la Confédération le troisième dimanche de septembre.

Lo menistrè et lo fifarè.

On lulu qu'avai dè tot teimps mé éta ào cabaret qu'à son tor, avai fini pè ne pas trovà prào dè goût ào vin et sè des-saitivè avoué clia bourtià dè goutte que fà tant dè mau. S'on la bévessai tèt qu'on l'a quand on distillè lè cerisès, les pron-mès, lo marque et la dzansanna, cein porrai onco allà, poru qu'on ein baivé pas trào; mà clia drouga qu'on vo veind dein lè cabarets n'est la màiti d'ao teimps què dè la caïenéri, bouna po fèrè crévà la vermena.

Lo compagnon que vo diò ein avà don tant eingozellà que coumeincivè à avà la charmanta, et sa fenna s'ein va on dzo priyi lo ministrè d'avà la bontà dè lài derè oquiè, sein fèrè seimbliant dè rein.

On iadzo, don, que lo ministrè reincontrè lo gaillà, lài fà, après avà dévezà dè çosse et dè cein :

— Vaidè-vo, Janòt, vo faut botsi dè bàirè ellia goutte, que n'est què dè la pouéson, kà rappelà-vo que c'est voutron pe grand ennemi.

— Eh bin vai, monsu lo ministrè, mà quand vo predzi vo ditès que faut amà sè z'ennemis !

— Binsu que lè faut amà, se repond lo ministrè; mà n'é jamé de que lè fail-lai fifà.

A l'ours !

Un de nos abonés neuchâtelois nous écrit :

On recommence à parler de loups comme dans le vieux temps. Ces bêtes, après avoir fait les mortes pendant bien des années, dans notre pays, reparaisent aujourd'hui, permettant de nombreux délits.

Nous n'aimons pas nous représenter brebis et agneaux expirant sous des dents cruelles, mais quand nous voyons tant de moutons égorgés par les fauves, il nous semble redevenir jeunes et nous revoir sur les bancs de l'école, récitant de tout notre cœur :

Le loup l'emporte et puis le mange
Sans autre forme de procès.

Pour que l'illusion soit complète, il faudrait encore une ou deux histoires d'ours comme il s'en racontait autrefois, il faudrait un jour entendre dire : « Il y a un ours dans le pays !... » Comme il ferait bon, le soir, barricader ses portes, et, dans la chambre close, trembler de peur !

Mais je crois que pour les ours, il faut renoncer à les revoir chez nous. Je dis les revoir, car on les y a vus il n'y a pas si longtemps, cinquante ans au plus. A cette époque, ai-je entendu dire, il fallait être courageux pour s'aventurer dans les montagnes neuchâteloises où l'on n'aurait pas manqué de rencontrer l'un de ces animaux. Il y en avait un surtout qui dépassait tous les autres en taille et en audace. Il était accouru un jour à la rencontre d'un bûcheron, marchant sur ses jambes de derrière et les bras étendus comme pour souhaiter la bienvenue au pauvre homme, qui ne réfléchit pas longtemps avant de se sauver à la maison où il arriva à moitié mort de peur.

Les hommes n'osaient plus sortir le soir, car on avait vu l'ours tout près du village, et pour ne pas s'exposer à faire une fâcheuse rencontre, ils restaient

tranquillement derrière le fourneau; aussi les cabaretiers maudissaient-ils les ours en général et celui du voisinage en particulier.

Je dis que les hommes ne sortaient plus, mais il fallait pourtant que les affaires suivissent leurs cours. Le Conseil Communal, par exemple, était bien obligé, malgré l'ours, de s'assembler de temps en temps pour le bien public.

Un soir que les conseillers, les gros bonnets de l'endroit, étaient réunis à l'Hôtel de Commune où ils s'étaient rendus d'un pas rapide en regardant de tous côtés pour voir si l'ours n'allait pas paraître et les attaquer, ils furent tout-à-coup interrompus dans leurs délibérations par des cris d'alarme.

Ces bonnes gens venaient de voter à l'unanimité qu'ils accorderaient à eux-mêmes et à tous les citoyens communiers ayant atteint l'âge de majorité, deux toises de bois comme cadeau de Nouvel-an. Ils étaient en outre tombés d'accord pour boire un verre de bouché à la santé de la commune. Ce petit écot devait naturellement passer, au moment de régler les comptes, dans les *Divers*.

Mais l'homme propose !....

Au risque de faire perdre connaissance à tous les membres du Conseil, un homme se précipite tout-à-coup dans la salle des séances en poussant ce terrible cri :

— A l'ours ! à l'ours !

La terreur fut grande et la consternation à son comble quand le fatal message apprit aux autorités communales que, longeant les rives du lac, il venait de voir le fauve assis au bord de l'eau. Il devait être fatigué, car il ne s'était pas dérangé pour le poursuivre; mais c'était une bête énorme, noire comme un ramoneur, un monstre enfin !

Au bout d'un moment, le président, faisant tous ses efforts pour retrouver son calme, prit la parole. Pâle d'émotion et la voix tremblante, il dit aux conseillers :

« Citoyens, voici l'heure de montrer votre courage !... Vous pouvez sans crainte rentrer dans vos demeures, puisque l'ennemi est au bord du lac, à un quart d'heure d'ici. Une fois à la maison, prenez immédiatement vos fusils, vos munitions, et surtout n'oubliez pas vos capsules. Je vais faire sonner la cloche d'alarme et donner l'ordre que tout homme en âge de porter les armes se mette en marche pour aller au-devant de la bête féroce et, s'il est possible, en délivrer la contrée.

Une demi-heure plus tard, tous les hommes valides du village se dirigeaient d'un pas rapide du côté du lac. Ils y allèrent crânement pendant quelques minutes, mais, quand on approcha du but, leur zèle commença à se ralentir et la troupe s'arrêta pour se consulter. Ils

étaient tous courageux, aucun n'avait peur de l'ours, mais ils cherchaient quand même à se placer au dernier rang, sans en avoir l'air. Enfin, hésitants, ils se remirent en marche. Le fusil en mains, ils se préparaient à le coucher en joue au premier signal.

Lorsque le bord du lac apparut, celui qui avait répandu l'alarme dans le village se mit à dire d'une voix qu'il cherchait à étouffer :

— Tenez, le voilà ! il n'a pas changé de place ! c'est le bon moment... faites feu !

— Feu ! crièrent en chœur les hommes, en déchargeant leurs armes contre la bête noire qu'on voyait là-bas, au clair de lune.

L'ours devait bien avoir dans le corps environ cent cinquante balles.

Il y eut dans la troupe un moment d'angoisse : « On dit que ces bêtes ont la peau dure... Si nos balles avaient fait ricochet?... Pour plus de sûreté, envoyons-lui encore quelques décharges. »

Ils purent enfin se convaincre que l'animal avait cessé de vivre.

Avec précaution, sur la pointe des pieds, ils s'approchèrent de leur victime. Tout doucement, le cœur un peu tremblant, on arriva près de l'ours.

De l'ours ? oh ! oui, un bel ours !

Depuis quelque temps, le lac se retirait et il avait laissé à sec une énorme pierre sur laquelle les cent cinquante balles étaient venues frapper.

J'ignore si les conseillers rentrèrent en séance ce soir-là, mais je sais que depuis ce moment personne n'osa plus dire qu'on avait vu l'ours.

Les hommes, insensiblement, se remirent à sortir le soir et leurs femmes regardèrent en soupirant la place maintenant vide où elles aimaient tant à les voir sommeiller au temps heureux de l'ours.

Pendant longtemps, lorsqu'un habitant de l'endroit entra en querelle avec quelqu'un des villages voisins, il ne manquait pas de s'entendre crier.

— A l'ours !... Va donc à l'ours !...

Et nulle injure ne lui était plus pénible.

Nous nous demandons si cette locution populaire : *Envoyer quelqu'un à l'ours*, employée aussi à Lausanne et dans notre canton, ne tire pas de là son origine. (*Rédaction.*)

On essaï.

On gaillà, retso qu'on crâisu, étai malâdo et n'étai pas liein dè modà po lo grand voiadzo. Mà l'appriandavè on boccon dè passà l'arma à gautse, po cein que n'avai pas étà la fleu dâi bravès dzeins et que l'avai soveint fé lo braçaillon. Assebin ne sè trovavè pas tant à se n'ése et quand bin n'avai pas z'u tant